

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAYRAC SUR TARN
DU JEUDI 8 JUILLET 2021

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021.
- 2- Création d'un comité social territorial unique (CT commun) et adhésion.
- 3- Clôture de la régie de recette actuelle, en vue de la création d'une régie mixte.
- 4- Présentation du permis d'aménager du lotissement de la Payrolière.
- 5- Décision concernant l'autorisation donnée au Maire de signer l'avenant à la promesse de vente avec la société SATC.
- 6- Questions diverses.

DATE et HEURE	Jeudi 8 juillet 2021 - 21 h Conseil Municipal
Présents	ALVAREZ Sylvie, ANDRIEU Gabriel, ASTRUC Thierry, GALLEGO Sonia, GAYRAUD Chrystelle, JOUVE Véronique, LUGA Marc, MASANA Frédéric, MAUREAU Alain, RAYNAUD Anaïs, TEYSSEYRE Frédéric
Absents	Néant
Ordre du jour	Voir dessus

Président de séance : ASTRUC Thierry

Secrétaire de séance : GALLEGO Sonia

Début de séance : 21 h 05

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le président

Lecture de l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil municipal approuve par 10 voix pour et une abstention le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2021.

2 - Création d'un comité social territorial unique (CT commun) et adhésion

Monsieur le Maire propose le rattachement des agents de la commune de Layrac sur Tarn au CT placé auprès de la communauté de communes Val'Aïgo.

Délibération votée à l'unanimité.

3 - Clôture de la régie de recettes actuelle, en vue de la création d'une régie mixte.

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour la commune n'a qu'une régie de recettes et propose la création d'une régie de recettes et d'avances.

Pour ce faire la régie de recettes actuelle doit être clôturée au 1^{er} octobre 2021, afin de créer ensuite une régie de recettes et d'avances.

Délibération votée à l'unanimité.

4 – Présentation du permis d'aménager du lotissement de la Payrolière

- Présentation du projet initial
- Présentation du permis d'aménager par rapport au projet initial et aux évolutions

Ce point ne donne pas lieu au vote.

5 – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant à la promesse de vente avec la société SATC

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire

- de poursuivre les négociations jusqu'à satisfaction.
- de reporter la signature de l'avenant à la promesse de vente jusqu'à ce qu'un accord entre les deux parties ait été trouvé.

Délibération votée avec 9 voix pour, 1 abstention et 1 refus de vote

6 – Questions diverses

Pas de questions diverses

Le Maire
Thierry ASTRUC

